

Service départemental d'incendie  
et de secours de l'Ardèche

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29 mars 2023

Délibération n° 2023-29

**Objet :** Centre d'incendie et de secours de La Voulte sur Rhône – acquisition assiette du terrain du centre de secours de La Voulte sur Rhône

Secrétaire de séance : madame Laëtitia Bourjat

### ❖ Présents :

#### ➤ Membres avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Laëtitia Bourjat, Claudie Coste (en visio), Sylvie Dubois, Georges Fangier, Jean-Manuel Garrido, Sandrine Genest, Sylvie Gaucher (en visio), Robert Hilaire, Pierre Maisonnat, Laurent Marce, Marc-Antoine Quenette (en visio), Françoise Rieu-Fromentin, René Sabatier, Pierre Tissier, Laurent Ughetto, Jean-Paul Vallon, Christophe Vignal

#### ➤ Membres avec voix consultative :

Lieutenant-colonel Jean-Claude Cicilien, Colonel Laurent Courtial, Colonel Vincent Honoré, Lieutenant 2<sup>ème</sup> classe Jean Jaussaud, Adjudant-chef Michèle Locatelli, Capitaine Jérôme Ployon, Mme Sarah Rochette

#### ➤ Autre membre de droit :

M. Thomas Kupisz, directeur des services du cabinet du préfet, représentant M. le préfet de l'Ardèche, Thierry Devimeux  
M. Alain-René Moreau, chef du service de gestion comptable de la DDFIP

### ❖ Excusés :

#### ➤ Membres avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Thierry Avouac, Hélène Baptiste, Elvire Bosc, Christian Féroussier, Jean-Yves Meyer, Michel Mizzi, Martine Ollivier, Philippe Ronan, Matthieu Salel, Michel Villemagne

#### ➤ Membres avec voix consultative :

Adjudant Nicolas Fogeron, M. Christophe Gleyze, Capitaine Julien Hilaire, Médecin-chef Gérard Millier, Mme Carole Rouveure, Capitaine Didier Zen

### ❖ Procurations :

M. Michel Villemagne à M. Laurent Ughetto  
M. Jean-Yves Meyer à Mme Laëtitia Bourjat

**Objet : Centre d'incendie et de secours de La Voulte sur Rhône – acquisition assiette du terrain du centre de secours de La Voulte sur Rhône**

Le conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,

Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au président et au bureau,

Vu le rapport du président du conseil d'administration.

Considérant la possibilité d'acquérir le terrain d'assiette du centre de secours de La Voulte sur Rhône dans le but de permettre la réalisation des travaux de celui-ci dans la temporalité voulue mais aussi de permettre à ce centre de secours de poursuivre son activité de service public dans les meilleures conditions,

Considérant l'accord préalable du SDIS de l'Ardèche et de la commune de la Voulte sur Rhône de transférer la propriété de ce centre de secours au SDIS de l'Ardèche.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

I. **APPROUVE** l'acquisition de l'assiette des terrains sur laquelle se situe le CIS de La Voulte.

II. **FIXE** le prix d'acquisition à 195 300 € ; correspondant au transfert par la commune au SDIS de la propriété des parcelles AD61 et AD 67.

III. **AUTORISE** le président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Le président  
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat

